



SUMMARY OF KEY ISSUES FROM PREVIOUS UPR CYCLES

In 2016, two specific recommendations encouraged Belgium to continue its efforts made to strengthen human rights education and training (Armenia), including Child rights education, in particular through the implementation of the third phase of the World Program for Human Rights Education (Slovenia) and the strengthening of the two previous phases.

NATIONAL FRAMEWORK

Despite the implementation of the first two phases of the World Program for Human Rights Education, many children are ignorant of their rights and are unable to claim them, defend them and act on them. Besides, adults - including professionals in the child sector, whether they work directly with children or not do not have sufficient children's rights knowledge and skills in children's rights to be able to act for the respect of children's rights, or against their violation. In the last few years, Belgium made some progress by integrating "education about child rights" in the school program. However, the references to child rights education in school programs and curricula are not transversal and explicit enough to have effects in practice (even in the framework documents defining the missions of education in Belgium).

Little progress has been made in integrating child rights education into the initial training curricula of professionals of the relevant sectors, whether they work directly with children or not.

CHALLENGES AND IMPACT

To enforce this global process, Belgium must continue its efforts to implement child rights and human rights education at all levels of the community. Through the COVID-19 pandemic, it brutally appeared that neither adults nor children have sufficient knowledge to defend children's rights and assert their best interests as a primary consideration in all decisions concerning them. This has resulted in serious deprivation of rights for all children (see factsheet Impact of COVID-19 on children's rights).

The pandemic has highlighted the crucial need to promote awareness of children's rights at all levels. Regarding its implementation, the Committee on the Rights of the Child specifies in its General Comment No. 1 (2001) that "children should also learn about human rights by seeing human rights standards implemented in practice, whether at home, in school, or within the community. Human rights education should be a comprehensive, life-long process and start with the reflection of human rights values in the daily life and experiences of children."



RECOMMENDATIONS

- Promote and widely disseminate all the provisions and principles of the Convention on the Rights of the Child.
- Ensure that child rights education is part of the life-long learning process through formal and non-formal educational structures.
- Strengthen child rights education and training for professionals in the childcare sector – whether they work directly with children or not – and children themselves.
- Integrate child rights education in an explicit, transversal, coherent, and multidisciplinary manner in the curricula at all levels of education.



Contact : Fanny Heinrich
info@lacode.be



Contact : Eva Gangneux
eva.gangneux@defensesdesenfants.be



Contact : Maud Dominicy
mdominicy@unicef.be



This information sheet has been coordinated by child rights partners including La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, Defence for Children International Belgium, Délégué général aux droits de l'enfant, Kinderrechtencoalitie, UNICEF Belgium, those partners regrouping 44 members in total.



RÉSUMÉ DES ÉLÉMENTS CLÉS DES PRÉCÉDENTS CYCLES DE L'ÉPU

En 2016, deux recommandations spécifiques ont encouragé la Belgique à poursuivre ses efforts pour renforcer l'éducation et la formation aux droits de l'homme (Arménie), y compris l'éducation aux droits de l'enfant, notamment à travers la mise en œuvre de la troisième phase du Programme mondial d'éducation aux droits de l'homme (Slovénie) et le renforcement des deux phases précédentes.

CADRE NATIONAL

Malgré la mise en œuvre des deux premières phases du Programme mondial d'éducation aux droits de l'homme, de nombreux enfants ignorent leurs droits et sont incapables de les revendiquer, de les défendre et de les appliquer. En outre, les adultes - y compris les professionnels du secteur de l'enfance - qu'ils travaillent directement avec les enfants ou non, n'ont pas suffisamment de connaissances et de compétences en matière de droits de l'enfant pour être en mesure d'agir pour le respect des droits de l'enfant ou contre leur violation. Ces dernières années, la Belgique a fait des progrès en intégrant «l'éducation aux droits de l'enfant» dans le programme scolaire. Cependant, les références à l'éducation aux droits de l'enfant dans les programmes scolaires ne sont pas suffisamment transversales et explicites pour avoir des effets dans la pratique (même dans les documents-cadres définissant les missions de l'éducation en Belgique).

Peu de progrès ont été accomplis dans l'intégration de l'éducation aux droits de l'enfant dans les programmes de formation initiale des professionnels des secteurs concernés, qu'ils travaillent directement avec les enfants ou non.

DÉFIS ET IMPACT

Pour faire appliquer ce processus mondial, la Belgique doit poursuivre ses efforts de mise en œuvre de l'éducation aux droits de l'enfant et aux droits de l'homme à tous les niveaux de la communauté. À travers la pandémie de COVID-19, il est apparu brutalement que ni les adultes ni les enfants n'ont les connaissances suffisantes pour défendre les droits des enfants et affirmer leur intérêt supérieur comme considération primordiale dans toutes les décisions les concernant. Cela a entraîné une grave privation de droits pour tous les enfants (voir la fiche d'information Impact du COVID-19 sur les droits de l'enfant). La pandémie a mis en évidence la nécessité cruciale de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'enfant à tous les niveaux.

S'agissant de sa mise en œuvre, le Comité des droits de l'enfant précise dans son Observation générale n° 1 (2001) que « les enfants devraient également se renseigner sur les droits de l'homme en voyant les normes relatives aux droits de l'homme mises en œuvre dans la pratique, que ce soit à la maison, à l'école ou la communauté. L'éducation aux droits de l'homme doit être un processus complet qui dure toute la vie et doit commencer par le reflet des valeurs des droits de l'homme dans la vie quotidienne et les expériences des enfants. »



RECOMMANDATIONS

- Promouvoir et diffuser largement toutes les dispositions et principes de la Convention relative aux droits de l'enfant.
- Veiller à ce que l'éducation aux droits de l'enfant fasse partie du processus d'apprentissage tout au long de la vie à travers les structures éducatives formelles et non formelles.
- Renforcer l'éducation aux droits de l'enfant et la formation des professionnels du secteur de l'enfance – qu'ils travaillent directement avec les enfants ou non – et des enfants eux-mêmes.
- Intégrer l'éducation aux droits de l'enfant de manière explicite, transversale, cohérente et multidisciplinaire dans les programmes à tous les niveaux de l'éducation.



Contact : Fanny Heinrich
info@lacode.be



Contact : Eva Gangneux
eva.gangneux@defensedesenfants.be



Contact : Maud Dominicy
mdominicy@unicef.be



Cette fiche d'information a été coordonnée par des organisations de promotion des droits de l'enfant en Belgique dont La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, Défense des Enfants International (DEI) - Belgique, le Délégué général aux droits de l'enfant, la Kinderrechtencoalitie, et l'UNICEF Belgique, ces partenaires regroupant 44 membres au total.